

RESUME DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 MAI 2023

L'Assemblée Générale Mixte Annuelle des actionnaires de la société ALD s'est tenue le 24 mai 2023 au siège social situé 1-3 rue Eugène et Armand Peugeot, immeuble Corosa, 92500 Rueil-Malmaison, sous la présidence de Mme Diony LEBOT, Présidente du Conseil d'administration.

Le quorum s'est établi à 91,301 %.

- 12 actionnaires étaient physiquement présents à l'Assemblée,
- 1 actionnaire était représenté ;
- 1 316 actionnaires ont voté par correspondance ; et
- 981 actionnaires ont donné pouvoir au Président.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été adoptées. Ont donc notamment été approuvés :

- Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022 ;
- Le versement d'un dividende fixé à 1,06 euro par action dont le détachement interviendra le 31 mai 2023 pour une mise en paiement le 2 juin 2023 ;
- La convention réglementée mentionnée au sein du rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- Les rapports dits *ex-post* (rémunération 2022) et *ex-ante* (rémunération 2023) sur la rémunération des mandataires sociaux, les éléments de rémunération relatifs à chacun des mandataires sociaux exécutifs, la politique de rémunération des administrateurs ainsi que l'autorisation de porter la part variable de la rémunération totale des personnes régulées CRD 5 au double de la rémunération fixe;
- le renouvellement des mandats d'administrateurs de la Société de Mesdames Diony LEBOT et Patricia LACOSTE, de Messieurs Frédéric OUDEA et Tim ALBERTSEN ainsi que la nomination de Monsieur Pierre PALMIERI en qualité d'administrateur de la Société faisant suite à la démission de Monsieur Didier HAUGUEL ;
- Les autorisations et délégations financières octroyées au Conseil d'administration permettant à ce dernier de procéder à diverses opérations sur le capital (rachat/annulation/attributions d'actions et augmentation/réduction de capital).

Le résultat détaillé des votes est disponible sur le site de la société dans la rubrique « Assemblée Générale ».

L'Assemblée Générale Mixte a par ailleurs permis d'exposer :

- Les résultats financiers records du Groupe sur l'exercice 2022, bien au-dessus du milliard d'euros pour la première fois dans son histoire, avec un revenu net groupe de 1 207 873 085 euros, en hausse de 38 % par rapport à 2021. Cela s'explique principalement à l'excellente situation du marché des véhicules d'occasion. La contribution des résultats des ventes de véhicules d'occasion ayant atteint un niveau record de 748 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2022.
- Une augmentation des charges opérationnelles du Groupe ayant atteint 884 millions d'euros en 2022. Cette augmentation par rapport à l'exercice précédent étant principalement due aux coûts liés à la préparation de l'intégration de LeasePlan.
- Les résultats du premier trimestre 2023 témoignent d'une solide performance par rapport au premier trimestre 2022 (une hausse de 22 %).

Enfin, la séance d'échanges avec les actionnaires a permis au Directeur Général d'apporter aux actionnaires les précisions suivantes :

- A propos d'une question posée sur la dépréciation des actifs de la filiale russe : il a été répondu que la cession des activités du groupe en Russie et au Kazakhstan a été finalisée au mois d'avril et que la cession des activités en Biélorussie devrait intervenir une fois les autorisations obtenues.
- A propos d'une question relative aux remises catalogues des constructeurs : il a été répondu que les rabais consentis par les constructeurs sont répercutés au bénéfice des clients, ALD bénéficiant en parallèle d'accords de bonus sur les volumes. Le Directeur Général a sur ce sujet pu indiquer que si la diminution des rabais consentis en 2021 et 2022 par les constructeurs dans le contexte de la crise d'approvisionnement a eu un effet à la hausse sur les prix pour les clients, les accords de bonus n'ont quant à eux pas été impactés par cette conjoncture. Il a été précisé que 2023 devrait constater un retour à la normale sur les rabais.